



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

18 février 2019

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue au 745, rue Gouin, le lundi 18 février 2019 à 19 h sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, et en la présence de la mairesse suppléante, Cathy Varnier, et des conseillers Guy Boutin, Clifford Lancaster, Charles Mallette, Gérard Tremblay, du directeur général et secrétaire-trésorier, Rémi-Mario Mayette ainsi que du directeur général adjoint Alexis Grondin-Landry. La conseillère Céline Bourbeau est absente.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**  
**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**  
**Le 18 février 2019 à 19 h**

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 février 2019
4. Présentation des organismes et période de questions
5. Gestion et administration
  - 5.1. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux
    - 5.1.1. BC2 – Mesure de boues et évaluation des volumes cumulés dans les étangs aérés – Offre de services
    - 5.1.2. M. Ferland Auto – Camionnette GMC Sierra 2012 - Proposition
    - 5.1.3. Transporteurs en vrac secteur Richmond inc. – Demande de participer aux travaux de la municipalité
  - 5.2. Administration – Direction générale
    - 5.2.1. Règlement no. 251 fixant le traitement des élus de la Ville de Richmond – Avis de motion
    - 5.2.2. Municipalité du Canton de Melbourne – Projet de récupération des contenants de verre – Demande de partenariat - Résolution
    - 5.2.3. Fonds de la taxe sur l'essence – Demande de modification au programme TECQ
    - 5.2.4. La Mutuelle des municipalités du Québec – Avis de fermeture de dossier sinistre – M. Raphaël Beauchemin
    - 5.2.5. Tech-Nic Réseau Conseil inc. – Immeuble situé au 790, rue Hayes - Promesse de bail
    - 5.2.6. Règlement no. 251 fixant le traitement des élus de la Ville de Richmond – Dépôt du projet de règlement
  - 5.3. Police, incendies et sécurité civile
    - 5.3.1. Plan de sécurité civile – Adoption
    - 5.3.2. Comité municipal de sécurité civile – Constitution
    - 5.3.3. Organisation municipale de sécurité civile – Nominations
    - 5.3.4. Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec – Programme de soutien des actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre – Volet 2 – Demande d'aide financière
6. Demande d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses
  - 6.1. Société St-Patrick de Richmond – Défilé 2019 – Demande de commandite
  - 6.2. Centre de répit Théo Vallières – Souper-bénéfice « Steak Frites » - Invitation



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 6.3. École secondaire régionale de Richmond – Album des finissants – Annonce publicitaire - Demande
- 6.4. Maison Aube-Lumière – Souper gastronomique « L’Envol... tout en bulles! » - Invitation
- 6.5. Direction de santé publique CIUSSS de l’Estrie – CHUS – Forum régional sur le cannabis - Invitation
- 6.6. Journal Actualités L’Étincelle – Cahier spécial sur les festivités de la St-Patrick – Offre de publicité
- 6.7. Centre d’interprétation de l’ardoise – Installation de panneaux de signalisation touristique (bleus) – Demande d’aide financière
- 6.8. Légion royale canadienne – Demande de compensation pour les taxes 2019
- 6.9. Journal La Tribune – Cahier spécial sur Richmond – Offre de publicité
- 6.10. Journal L’Ardoise – Fonds d’initiatives culturelles de la MRC du Val-Saint-François – Lettre d’appui – Demande
- 6.11. Club 4-H de Richmond – Rallye provincial Québec 4-H – Demande d’aide financière

### 7. Correspondances diverses

- 7.1. Maisons et chalets à louer – Gala Reconnaissance Estrie 2019 - Finaliste
- 7.2. Mouvement Santé mentale Québec – Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale - Invitation
- 7.3. MRC du Val-Saint-François – Avis de collecte annuelle des résidus domestiques dangereux 2019
- 7.4. Centre d’action bénévole – Aide financière - Remerciements

### 8. Affaires nouvelles

- 8.1. Mme Lois Miller – Persévérance scolaire – Félicitations
- 8.2. Comité des paniers de Noël 2018 – Félicitations aux bénévoles

### 9. Levée de la réunion

## **1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue aux gens présents dans la salle ainsi qu’aux élus et procède à l’ouverture de la séance.

2019-02-18-01

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l’ordre du jour soit accepté tel que présenté.  
(Adoptée)

## **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2019-02-18-02

### **3.1. Procès-verbal de l’assemblée régulière du 4 février 2019**

ATTENDU QUE le procès-verbal de l’assemblée régulière du 4 février 2019 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l’unanimité par les conseillers que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté tel que rédigé.  
(Adoptée)

## **4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

À l’invitation du maire, les citoyens présents sont invités à faire part de leurs demandes ou commentaires concernant les dossiers municipaux. Aucun d’entre eux n’ayant manifesté le désir de s’exprimer sur ces sujets, le maire passe au prochain point de l’ordre du jour.



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

**5. GESTION ET ADMINISTRATION**

**5.1. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux**

2019-02-18-03

**5.1.1. BC2 – Mesure de boues et évaluation des volumes cumulés dans les étangs aérés – Offre de services**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de retenir l'offre de BC2 pour la mesure de boues et évaluation des volumes cumulés dans les étangs aérés au montant de 3 925 \$, taxes en sus.  
(Adoptée)

2019-02-18-04

**5.1.2. M. Ferland Auto – Camionnette GMC Sierra 2012 - Proposition**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de retenir l'offre de Ferland Auto et ce, sur recommandation du directeur du Services des travaux publics, parcs et immeubles, M. Éric Therrien, pour l'achat d'une camionnette GMC Sierra 2012 au montant de 15 900 \$, taxes en sus, et qu'une inspection du véhicule soit faite avant l'achat.  
(Adoptée)

2019-02-18-05

**5.1.3. Transporteurs en vrac secteur Richmond inc. – Demande de participer aux travaux de la municipalité**

CONSIDÉRANT la demande de l'Association nationale des camionneurs artisans inc. (ANCAI) à l'effet que la Ville de Richmond exige dans ses devis de travaux routiers que les entrepreneurs généraux fassent affaires avec les membres de l'Association nationale des camionneurs artisans du territoire de Richmond;

CONSIDÉRANT l'article 573.1.3 de la *Loi sur les cités et villes* qui stipule qu'une municipalité peut, dans un contrat adjudgé nécessitant du transport en vrac, stipuler que les petites entreprises de camionnage en vrac, abonnées au service de courtage d'une association titulaire du permis de courtage délivré en vertu de la *Loi sur les transports*, participent à la réalisation du contrat dans la proportion et aux conditions que la municipalité détermine, notamment quant au tarif applicable;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les transports*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond désire encourager et promouvoir les activités économiques existantes sur le territoire;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers, qu'à compter de ce jour, les éléments suivants soient intégrés aux appels d'offres lancés par la Ville de Richmond, à savoir:

1. lors de l'exécution d'un contrat pour la municipalité relativement à des fournitures ou à des travaux comportant des transports de matières en vrac, l'entrepreneur et ses sous-traitants doivent utiliser en tout temps, pour le transport de matériaux en vrac, dans une proportion d'au moins 50% en nombre des camions appartenant à des camionneurs membres de l'Association de courtage « Transporteurs en vrac - secteur Richmond inc. », en vertu de la *Loi sur les transports* (R.L.R.Q., c-T-12), et en priorité aux membres ayant leur place d'affaires sur le territoire de la Ville de Richmond. Cette obligation s'applique au transport de toutes les matières en vrac, à partir de leur source originale et principale qui entre au chantier ainsi qu'aux matériaux d'excavation sortant du chantier;



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2. l'entrepreneur qui n'utilisera pas ses propres camions dans la proportion restante de 50%, pour les cas énoncés au paragraphe 1, devra faire appel aux services de camionneurs membres mentionnés au paragraphe 1;
3. dans les cas des travaux exécutés par la Ville de Richmond en régie interne, le transport de matières en vrac sera effectué en priorité par les camions de la Ville de Richmond ou, à défaut, par les camionneurs mentionnés au paragraphe 1;
4. les tarifs applicables pour le transport de matières et de matériaux en vrac sont ceux déterminés au recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec. (Adoptée)

### **5.2. Administration – Direction générale**

2019-02-18-06

#### **5.2.1. Règlement no. 251 fixant le traitement des élus de la Ville de Richmond – Avis de motion**

Un avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller Boutin qu'il proposera ou fera proposer, lors d'une prochaine assemblée du conseil, l'adoption du Règlement no. 251 fixant le traitement des élus de la Ville de Richmond. (Adoptée)

2019-02-18-07

#### **5.2.2. Municipalité du Canton de Melbourne – Projet de récupération des contenants de verre – Demande de partenariat - Résolution**

CONSIDÉRANT la demande de partenariat formulée par le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne afin d'offrir aux citoyens de la région la possibilité de récupérer le verre;

CONSIDÉRANT les coûts qui seraient engendrés par l'implantation d'un système de récupération du verre;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par la MRC du Val-Saint-François auprès du gouvernement du Québec pour un projet-pilote de récupération du verre sur l'ensemble du territoire de la MRC pour laquelle elle n'a pas reçu de réponse à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Richmond est favorable à la récupération du verre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Richmond est favorable à la demande de partenariat proposée par la Municipalité du Canton de Melbourne;

CONSIDÉRANT QU'il serait prématuré d'instaurer un système de récupération de verre du fait que la MRC du Val-Saint-François est en attente d'une réponse du gouvernement du Québec pour un projet-pilote;

#### **POUR CES MOTIFS,**

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que la Ville de Richmond fasse savoir à la Municipalité du Canton de Melbourne qu'elle est favorable à la demande de partenariat de cette dernière mais la juge prématurée; qu'elle prendra une décision sur la demande de partenariat lorsque la MRC du Val-Saint-François aura reçu une confirmation de la mise sur pied du projet-pilote de récupération du verre. (Adoptée)



2019-02-18-08

**5.2.3. Fonds de la taxe sur l'essence – Demande de modification au programme  
TECQ**

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription, M. Alain Rayes, pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers :

d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

de transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, au député fédéral de notre circonscription, M. Alain Rayes, et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M<sup>me</sup> Vicky-May Hamm, pour appui.  
(Adoptée)

**5.2.4. La Mutuelle des municipalités du Québec – Avis de fermeture de dossier sinistre – M. Raphaël Beauchemin**

Le directeur dépose un avis de fermeture de dossier concernant une réclamation de M. Raphaël Beauchemin pour des dommages par l'eau; ledit avis indiquant qu'il n'y a aucune indemnité payée dans ce dossier.

2019-02-18-09

**5.2.5. Tech-Nic Réseau Conseil inc. – Immeuble situé au 790, rue Hayes – Promesse de bail**

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le maire et le directeur général à signer la promesse de bail avec Tech-Nic Réseau Conseil inc. pour un espace de 1 500 pieds carrés dans l'immeuble situé au 790, rue Hayes que se propose d'acquérir le locateur.  
(Adoptée)

**5.2.6. Règlement no. 251 fixant le traitement des élus de la Ville de Richmond – Dépôt du projet de règlement**

Le directeur général présente le projet de règlement no. 251 fixant le traitement des élus de la Ville de Richmond et en fait la lecture à voix haute.

**5.3 Police, incendies et sécurité civile**

2019-02-18-10

**5.3.1. Plan de sécurité civile - Adoption**

CONSIDÉRANT la démarche de planification de sécurité civile entreprise par la Ville de Richmond depuis 2018;

CONSIDÉRANT les responsabilités dévolues à la municipalité dans le cadre de la *Loi sur la sécurité civile*;

CONSIDÉRANT les responsabilités de la municipalité en matière de coordination lorsqu'un sinistre se produit sur son territoire;

CONSIDÉRANT les responsabilités de la municipalité en matière de protection des personnes, des biens et de l'environnement lors d'un sinistre;

CONSIDÉRANT la pertinence d'assurer la présence d'une structure municipale de sécurité civile en matière de prévention, préparation, intervention et rétablissement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Richmond s'est regroupée avec les Municipalités d'Ulverton et des Cantons de Cleveland et Melbourne;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter le plan intermunicipal de sécurité civile et des mesures d'urgence tel que préconisé par la *Loi sur la sécurité civile* (2001);

CONSIDÉRANT l'analyse faite à la présente assemblée;

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le conseil adopte le plan intermunicipal de sécurité civile et des mesures d'urgence de la Ville de Richmond.  
(Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

2019-02-18-11

**5.3.2. Comité municipal de sécurité civile - Constitution**

CONSIDÉRANT la demande de planification de sécurité civile entreprise par la Ville de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond s'est regroupée avec les Municipalités d'Ulverton et des Cantons de Cleveland et Melbourne;

CONSIDÉRANT la nécessité de constituer un comité intermunicipal de planification de sécurité civile afin de collaborer à la réalisation et la mise à jour du plan de sécurité civile de la Ville de Richmond;

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le conseil désigne officiellement les personnes suivantes à titre de membres du comité intermunicipal de sécurité civile de la région de Richmond, à savoir:

M. Rémi-Mario Mayette  
M. Alexis Grondin-Landry  
M. Steve St-Laurent  
M. Éric Therrien  
M. François Séguin  
M<sup>me</sup> Claudette Lapointe  
M<sup>me</sup> Cindy Jones  
M<sup>me</sup> Louise St-Pierre  
M<sup>me</sup> Vicki Turgeon

(Adoptée)

2019-02-18-12

**5.3.3. Organisation municipale de sécurité civile (OIMSC) - Nominations**

CONSIDÉRANT la démarche de sécurité civile entreprise par la Ville de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond s'est regroupée avec les Municipalités d'Ulverton et des Cantons de Cleveland et Melbourne;

CONSIDÉRANT la nécessité de constituer une organisation intermunicipale de sécurité civile qui aura le mandat de coordonner les efforts de la Ville de Richmond lors d'un sinistre;

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le conseil désigne officiellement les membres de l'organisation intermunicipale de sécurité civile, à savoir:

M. Rémi-Mario Mayette, directeur général de la Ville de Richmond, coordonnateur des mesures d'urgence;  
M. Alexis Grondin-Landry, directeur général adjoint de la Ville de Richmond, responsable de la mission communication;  
M. Steve St-Laurent, directeur adjoint du Service de sécurité incendie de la région de Richmond, responsable de la mission incendie et sauvetage;  
M. Éric Therrien, directeur du Service des travaux publics de la Ville de Richmond, responsable de la mission services techniques;  
M. François Séguin, directeur du Service récréatif de la Ville de Richmond, responsable de la mission services aux sinistrés;  
M<sup>me</sup> Claudette Lapointe, directrice générale de la Municipalité du Canton de Cleveland, responsable de la mission administration générale;  
M<sup>me</sup> Cindy Jones, directrice générale de la Municipalité du Canton de Melbourne, coordonnatrice des mesures d'urgence (substitut);  
M<sup>me</sup> Louise St-Pierre, directrice générale de la Municipalité du Canton d'Ulverton, responsable de la mission communication (substitut);



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

M<sup>me</sup> Vicki Turgeon, directrice générale adjointe de la Municipalité du Canton d'Ulverton, responsable de la mission administration générale (substitut);  
M<sup>me</sup> Julie Létourneau, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité du Canton de Cleveland, responsable de la mission services aux sinistrés (substitut);  
M. Alain Durocher, directeur du Service de sécurité incendie région de Richmond, responsable de la mission incendie et sauvetage (substitut);  
M. Yvan Dubeau, Chef d'équipe du Service des travaux publics de la Ville de Richmond, responsable de la mission services techniques (substitut). (Adoptée)

2019-02-18-13

**5.3.4. Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec – Programme de soutien des actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre – Volet 2 – Demande d'aide financière**

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE la municipalité atteste, par la présente, qu'elle se regroupera avec les Municipalités d'Ulverton et des Cantons de Cleveland et Melbourne pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise M. Rémi-Mario Mayette à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts. (Adoptée)

**6. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUIS, DE DONS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES**

2019-02-18-14

**6.1. Société St-Patrick de Richmond – Défilé 2019 – Demande de commandite**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accorder une contribution financière de 200 \$ à la Société St-Patrick de Richmond pour le défilé du 17 mars prochain en les invitant à déposer leur demande avant octobre pour la prochaine année. (Adoptée)



2019-02-18-15

**6.2. Centre de répit Théo Vallières – Souper-bénéfice « Steak Frites » - Invitation**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'acheter 2 billets au coût total de 180 \$ pour le souper-bénéfice « Steak Frites » du Centre de répit Théo Vallières qui se tiendra le mercredi 17 avril prochain.  
(Adoptée)

2019-02-18-16

**6.3. École secondaire régionale de Richmond – Album des finissants – Annonce publicitaire - Demande**

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'acheter un espace publicitaire d'une page complète dans l'album des finissants 2019 de l'École secondaire régionale de Richmond au montant de 210 \$.  
(Adoptée)

2019-02-18-17

**6.4. Maison Aube-Lumière – Souper gastronomique « L'Envol... tout en bulles! » - Invitation**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de faire un don de 100 \$ à la Maison Aube-Lumière dans le cadre de leur souper gastronomique « L'Envol... tout en bulles! » en lieu et place de l'achat de billets.  
(Adoptée)

**6.5. Direction de santé publique CIUSSS de l'Estrie – CHUS – Forum régional sur le cannabis - Invitation**

Le directeur général dépose une correspondance reçue de la Direction de santé publique de l'Estrie invitant à participer au Forum régional sur le cannabis qui se tiendra le 27 mars prochain au Club de golf de Sherbrooke.

**6.6. Journal Actualités L'Étincelle – Cahier spécial sur les festivités de la St-Patrick – Offre de publicité**

Le directeur général dépose une correspondance reçue du journal Actualités L'Étincelle offrant un espace publicitaire dans son cahier spécial sur les festivités de la St-Patrick. Après discussion, il est convenu de ne pas donner suite à cette proposition.

**6.7. Centre d'interprétation de l'ardoise – Installation de panneaux de signalisation touristique (bleus) – Demande d'aide financière**

Ce point est reporté à une prochaine séance.

2019-02-18-18

**6.8. Légion royale canadienne – Demande de compensation pour les taxes 2019**

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les conseillers de verser une compensation de 1 570,10 \$ à la Légion royale canadienne en contrepartie des taxes foncières pour l'année 2019.  
(Adoptée)

2019-02-18-19

**6.9. Journal La Tribune – Cahier spécial sur Richmond – Offre de publicité**

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de réserver un espace publicitaire dans le journal La Tribune au montant de 1 205 \$, taxes en sus, pour le cahier spécial sur Richmond qui sera publié le 16 mars prochain.  
(Adoptée)



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2019-02-18-20

### **6.10. Journal L'Ardoise – Fonds d'initiatives culturelles de la MRC du Val-Saint-François – Lettre d'appui - Demande**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'appuyer le projet présenté par le Journal L'Ardoise, à savoir une édition spéciale dudit journal qui prendra la forme d'un magazine touristique, au Fonds d'initiatives culturelles de la MRC du Val-Saint-François.

(Adoptée)

### **6.11. Club 4-H de Richmond – Rallye provincial Québec 4-H – Demande d'aide financière**

Le directeur général dépose une correspondance reçue du Club 4-H demandant une aide financière pour la tenue du Rallye provincial Québec 2. Après discussion, il est convenu de ne pas donner suite à cette requête.

## **7. CORRESPONDANCES DIVERSES**

2019-02-18-21

### **7.1. Maisons et chalets à louer – Gala Reconnaissance Estrie 2019 - Finaliste**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'adresser des félicitations à l'équipe de l'entreprise richmondaise Maisons et Chalets à Louer pour leur nomination comme finaliste dans le cadre du Gala Reconnaissance Estrie 2019 qui se tiendra le 12 avril prochain.

(Adoptée)

### **7.2. Mouvement Santé mentale Québec – Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale - Invitation**

Ce point est reporté à une prochaine assemblée.

### **7.3. MRC du Val-Saint-François – Avis de collecte annuelle des résidus domestiques dangereux 2019**

Le directeur général dépose une correspondance reçue de la MRC du Val-Saint-François indiquant que la collecte annuelle des résidus domestiques dangereux se tiendra le 18 mai prochain.

### **7.4. Centre d'action bénévole – Aide financière - Remerciements**

Le directeur général dépose une correspondance reçue du Centre d'action bénévole remerciant la Municipalité pour son apport à la réalisation du livret « Une ressource essentielle au CŒUR de notre communauté ».

## **8. AFFAIRES NOUVELLES**

2019-02-18-22

### **8.1. M<sup>me</sup> Lois Miller – Persévérance scolaire - Félicitations**

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'adresser des félicitations à M<sup>me</sup> Lois Miller pour son engagement et tous ses gestes qui ont contribué à offrir aux jeunes de la région la chance de réussir et de persévérer dans leur parcours éducatif.

(Adoptée)

2019-02-18-23

### **8.2. Comité des paniers de Noël 2018 – Félicitations aux bénévoles**

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'adresser des félicitations aux bénévoles qui ont œuvré



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

auprès du Comité des paniers de Noël en décembre dernier afin de fournir des denrées alimentaires aux personnes démunies de la grande région de Richmond. (Adoptée)

2019-02-18-24

**9. LEVÉE DE LA RÉUNION**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 20 h 25, que la présente assemblée soit levée.  
(Adoptée)

Maire

Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants no. 702.

Rémi-Mario Mayette, OMA  
directeur général et  
secrétaire-trésorier